

A61 SCIENCES MÉDICALE OU VÉTÉRINAIRE; HYGIÈNE

A61P ACTIVITÉ THÉRAPEUTIQUE DE COMPOSÉS CHIMIQUES OU DE PRÉPARATIONS MÉDICINALES [7]

- (1) La présente sous-classe couvre l'activité thérapeutique des préparations médicinales ou des composés chimiques déjà classés en tant que tels dans les sous-classes A61K ou C12N, ou dans les classes C01, C07 ou C08. [7]
- (2) Dans la présente sous-classe, le mot "médicament" comprend les composés ou les compositions chimiques ayant une activité thérapeutique. [7]
- (3) Dans la présente sous-classe, l'activité thérapeutique est classée dans tous les endroits appropriés. [7]
- (4) Les symboles de classement relatifs à la présente sous-classe ne sont pas placés en premier sur les documents de brevets. [7]

1/00	Médicaments pour le traitement des troubles du tractus alimentaire ou de l'appareil digestif [7]	5/12	. . pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité des hormones de l'hypophyse postérieure [7]
1/02	. Préparations stomatologiques, p.ex. médicaments pour le traitement des caries, des aphtes, des périodontites [7]	5/14	. des hormones thyroïdiennes, p.ex. T3, T4 [7]
1/04	. des ulcères, des gastrites ou des œsophagites par reflux, p.ex. antiacides, antisécrétoires, protecteurs de la muqueuse [7]	5/16	. . pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité des hormones thyroïdiennes [7]
1/06	. Antispasmodiques, p.ex. médicaments pour le traitement des coliques, des dyskinésies œsophagiennes [7]	5/18	. des hormones parathyroïdiennes [7]
1/08	. des nausées, du mal des transports ou des vertiges; Antiémétiques [7]	5/20	. . pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité de la PTH [7]
1/10	. Laxatifs [7]	5/22	. . pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité de la calcitonine [7]
1/12	. Antidiarrhéiques [7]	5/24	. des hormones sexuelles [7]
1/14	. Eupéptiques, p.ex. acides, enzymes, orexigènes, antidyspeptiques, toniques, antifatulants [7]	5/26	. . Androgènes [7]
1/16	. des troubles de la vésicule biliaire ou du foie, p.ex. protecteurs hépatiques, cholagogues, cholélitholytiques [7]	5/28	. . Antiandrogènes [7]
1/18	. des troubles pancréatiques, p.ex. enzymes pancréatiques [7]	5/30	. . Œstrogènes [7]
3/00	Médicaments pour le traitement des troubles du métabolisme (du sang ou du fluide extracellulaire A61P 7/00) [7]	5/32	. . Antiœstrogènes [7]
3/02	. Nutriments, p.ex. vitamines, minéraux [7]	5/34	. . Progestatifs [7]
3/04	. Anorexigènes; Médicaments de l'obésité [7]	5/36	. . Antiprogestatifs [7]
3/06	. Antihyperlipémiants [7]	5/38	. des hormones surrénales [7]
3/08	. de l'homéostasie du glucose (hormones pancréatiques A61P 5/48) [7]	5/40	. . Minéralocorticoïdes, p.ex. aldostérone; Médicaments augmentant ou potentialisant l'activité des minéralocorticoïdes [7]
3/10	. . de l'hyperglycémie, p.ex. antidiabétiques [7]	5/42	. . pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité des minéralocorticoïdes [7]
3/12	. de l'homéostasie des électrolytes [7]	5/44	. . Glucocorticoïdes; Médicaments augmentant ou potentialisant l'activité des glucocorticoïdes [7]
3/14	. . de l'homéostasie du calcium (vitamine D A61P 3/02; hormones parathyroïdiennes A61P 5/18; calcitonine A61P 5/22; de l'ostéoporose A61P 19/10; des métastases osseuses A61P 35/04) [7]	5/46	. . pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité des glucocorticoïdes [7]
5/00	Médicaments pour le traitement des troubles du système endocrinien [7]	5/48	. des hormones pancréatiques [7]
5/02	. des hormones hypothalamiques, p.ex. TRH, GnRH, CRH, GRH, somatostatine [7]	5/50	. . pour augmenter ou potentialiser l'activité de l'insuline [7]
5/04	. . pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité des hormones hypothalamiques [7]	7/00	Médicaments pour le traitement des troubles du sang ou du fluide extracellulaire [7]
5/06	. des hormones de l'hypophyse antérieure, p.ex. TSH, ACTH, FSH, LH, PRL, GH [7]	7/02	. Agents antithrombotiques; Anticoagulants; Anti-agrégants plaquettaires [7]
5/08	. . pour réduire, bloquer ou contrarier l'activité des hormones de l'hypophyse antérieure [7]	7/04	. Antihémorragiques; Profacteurs de coagulation; Agents hémostatiques; Agents antifibrinolytiques [7]
5/10	. des hormones de l'hypophyse postérieure, p.ex. ocytocine, ADH [7]	7/06	. Antianémiques [7]
		7/08	. Substitut de plasma; Solutions de perfusion; Dyalisats ou hémodyalisats; Médicaments pour le traitement des troubles électrolytiques ou acido-basiques, p.ex. choc hypovolémique (larmes artificielles A61P 27/04) [7]
		7/10	. Agents antiedémateux; Diurétiques [7]
		7/12	. Antidiurétiques, p.ex. médicaments pour le traitement du diabète insipide (ADH A61P 5/10) [7]
		9/00	Médicaments pour le traitement des troubles du système cardiovasculaire [7]
		9/02	. Cardiotoniques non-spécifiques, p.ex. médicaments pour le traitement des syncopes, antihypotenseurs [7]

- 9/04 . Agents inotropes, c. à d. stimulants de la contraction cardiaque; Médicaments pour le traitement de l'insuffisance cardiaque [7]
- 9/06 . Antiarythmiques [7]
- 9/08 . Vasodilatateurs pour des indications multiples [7]
- 9/10 . des maladies ischémiques ou athérosclérotiques, p.ex. médicaments antiangineux, vasodilatateurs coronariens, médicaments pour le traitement de l'infarctus du myocarde, de la rétinopathie, de l'insuffisance cérébro-vasculaire, de l'artériosclérose rénale [7]
- 9/12 . Antihypertenseurs [7]
- 9/14 . Vasoprotecteurs; Antihémorroïdaux; Médicaments pour le traitement des varices; Stabilisateurs capillaires [7]
- 11/00 Médicaments pour le traitement des troubles du système respiratoire [7]**
- 11/02 . Agents rhinologiques, p.ex. décongestionnants [7]
- 11/04 . des maux de gorge [7]
- 11/06 . Antiasthmatiques [7]
- 11/08 . Bronchodilatateurs [7]
- 11/10 . Expectorants [7]
- 11/12 . Mucolytiques [7]
- 11/14 . Antitussifs [7]
- 11/16 . Analeptiques respiratoires centraux [7]
- 13/00 Médicaments pour le traitement des troubles du système urinaire (diurétiques A61P 7/10) [7]**
- 13/02 . de l'urine ou des voies urinaires, p.ex. acidificateurs d'urine [7]
- 13/04 . de l'urolithiase [7]
- 13/06 . Antispasmodiques [7]
- 13/08 . de la prostate [7]
- 13/10 . de la vessie [7]
- 13/12 . des reins [7]
- 15/00 Médicaments pour le traitement des troubles génitaux ou sexuels (pour les troubles des hormones sexuelles A61P 5/24); Contraceptifs [7]**
- 15/02 . pour les pathologies du vagin [7]
- 15/04 . pour le déclenchement de l'accouchement ou de l'avortement; Utérotoniques [7]
- 15/06 . Agents antiabortifs; Tocolytiques [7]
- 15/08 . pour les troubles gonadiques ou pour augmenter la fertilité, p.ex. inducteurs d'ovulation ou de spermatogénèse [7]
- 15/10 . pour l'impuissance [7]
- 15/12 . pour la ménopause [7]
- 15/14 . pour les troubles de la lactation, p.ex. galactorrhée [7]
- 15/16 . Contraceptifs masculins [7]
- 15/18 . Contraceptifs féminins [7]
- 17/00 Médicaments pour le traitement des troubles dermatologiques [7]**
- 17/02 . pour traiter les blessures, les ulcères, les brûlures, les cicatrices, les chéloïdes, ou similaires [7]
- 17/04 . Antiprurigineux [7]
- 17/06 . Antipsoriasiques [7]
- 17/08 . Antiséborrhéiques [7]
- 17/10 . Antiacnéiques [7]
- 17/12 . Kératolytiques, p.ex. préparations pour le traitement des verrues ou des cors [7]
- 17/14 . pour le traitement de la calvitie ou de l'alopecie [7]
- 17/16 . Émollients ou protecteurs, p.ex. contre les radiations [7]
- 17/18 . Antioxydants, p.ex. antiradicaux (utilisation de préparations pour la protection contre le soleil A61Q 17/00) [8]
- 19/00 Médicaments pour le traitement des troubles du squelette [7]**
- 19/02 . des troubles articulaires, p.ex. arthrites, arthroses [7]
- 19/04 . des troubles non-spécifiques du tissu conjonctif [7]
- 19/06 . Agents antigoutte, p.ex. agents antihyperuricémiques ou uricosuriques [7]
- 19/08 . des maladies osseuses, p.ex. rachitisme, maladie de Paget [7]
- 19/10 . . de l'ostéoporose [7]
- 21/00 Médicaments pour le traitement des troubles du système musculaire ou neuromusculaire [7]**
- 21/02 . Relaxants musculaires, p.ex. pour la tétanie ou les crampes [7]
- 21/04 . de la myasthénie [7]
- 21/06 . Agents anabolisants (androgènes A61P 5/26) [7]
- 23/00 Anesthésiques [7]**
- 23/02 . Anesthésiques locaux [7]
- 25/00 Médicaments pour le traitement des troubles du système nerveux [7]**
- 25/02 . des neuropathies périphériques [7]
- 25/04 . Analgésiques centraux, p.ex. opioïdes [7]
- 25/06 . Agents antimigraux [7]
- 25/08 . Antiépileptiques; Anticonvulsifs [7]
- 25/10 . . pour le traitement du petit-mal [7]
- 25/12 . . pour le traitement du grand-mal [7]
- 25/14 . pour traiter les mouvements anormaux, p.ex. chorée, dyskinésie [7]
- 25/16 . . Antiparkinsoniens [7]
- 25/18 . Antipsychotiques, c. à d. neuroleptiques; Médicaments pour le traitement de la manie ou de la schizophrénie [7]
- 25/20 . Hypnotiques; Sédatifs [7]
- 25/22 . Anxiolytiques [7]
- 25/24 . Antidépresseurs [7]
- 25/26 . Psychostimulants, p.ex. nicotine, cocaïne [7]
- 25/28 . des troubles dégénératifs du système nerveux central, p.ex. agents nootropes, activateurs de la cognition, médicaments pour traiter la maladie d'Alzheimer ou d'autres formes de démence [7]
- 25/30 . des états d'abus ou de dépendance [7]
- 25/32 . . à l'alcool [7]
- 25/34 . . au tabac [7]
- 25/36 . . aux opiacés [7]
- 27/00 Médicaments pour traiter les troubles des sens [7]**
- 27/02 . Agents ophtalmiques [7]
- 27/04 . . Larmes artificielles; Solutions d'irrigation [7]
- 27/06 . . Agents antiglaucomeux ou myotiques [7]
- 27/08 . . Mydriatiques ou cycloplégiques [7]
- 27/10 . . pour le traitement des troubles d'accommodation, p.ex. myopie [7]
- 27/12 . . pour le traitement de la cataracte [7]
- 27/14 . . Décongestionnants ou antiallergiques [7]
- 27/16 . Otologiques [7]

- 29/00 Agents analgésiques, antipyrétiques ou anti-inflammatoires non centraux, p.ex. agents antirhumatismaux; Médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) [7]**
- 29/02 . sans effet anti-inflammatoire [7]
- 31/00 Agents anti-infectieux, c. à d. antibiotiques, antiseptiques, chimiothérapeutiques [7]**
- 31/02 . Antiseptiques locaux [7]
- 31/04 . Agents antibactériens [7]
- 31/06 . . pour le traitement de la tuberculose [7]
- 31/08 . . pour le traitement de la lèpre [7]
- 31/10 . Antifongiques [7]
- 31/12 . Antiviraux [7]
- 31/14 . . pour le traitement des virus ARN [7]
- 31/16 . . . de la grippe ou des rhinovirus [7]
- 31/18 . . . du HIV [7]
- 31/20 . . pour le traitement des virus ADN [7]
- 31/22 . . . des virus de l'herpès [7]
- 33/00 Agents antiparasitaires [7]**
- 33/02 . Antiprotozoaires, p.ex. pour le traitement de la leishmaniose, de la trichomonase, de la toxoplasmose [7]
- 33/04 . . Amoebicides [7]
- 33/06 . . Antipaludéens [7]
- 33/08 . . pour le traitement de la pneumocytose [7]
- 33/10 . Anthelminthiques [7]
- 33/12 . . Schistosomicides [7]
- 33/14 . Antiparasites externes, p.ex. antiscabieux [7]
- 35/00 Agents anticancéreux [7]**
- 35/02 . spécifiques pour le traitement de la leucémie [7]
- 35/04 . spécifiques pour le traitement des métastases [7]
- 37/00 Médicaments pour le traitement des troubles immunologiques ou allergiques [7]**
- 37/02 . Immunomodulateurs [7]
- 37/04 . . Immunostimulants [7]
- 37/06 . . Immunosuppresseurs, p.ex. médicaments pour le traitement du rejet de greffe [7]
- 37/08 . Agents antiallergiques (agents antiasthmatiques A61P 11/06; antiallergiques ophtalmiques A61P 27/14) [7]
- 39/00 Agents protecteurs généraux ou antipoisons [7]**
- 39/02 . Antidotes [7]
- 39/04 . Agents chélateurs [7]
- 39/06 . Antiradicaux libres ou antioxydants [7]
- 41/00 Médicaments utilisés en chirurgie, p.ex. adjuvants chirurgicaux pour la prévention des adhérences ou pour le remplacement de l'humeur vitrée [7]**
- 43/00 Médicaments pour des utilisations spécifiques, non prévus dans les groupes A61P 1/00 à A61P 41/00 [7]**